

## Demande d'allégement fiscal pour immeubles commerciaux et industriels inoccupés

### Instructions

- La date limite de soumission d'une demande est le **dernier jour de mars** de l'année qui suit l'année d'imposition visée. Les demandes présentées après cette date seront **refusées**.
- Une seule demande par année est permise pour chaque propriété (les demandes faites en cours d'année seront **refusées**).
- Seuls le propriétaire ou un mandataire autorisé peuvent soumettre une demande. Toute demande remplie au nom du propriétaire doit être accompagnée d'une **lettre d'autorisation valide**.
- Une inspection et une vérification du site sont requises suivant chaque demande afin de confirmer l'état d'inoccupation; si la requête d'inspection n'est pas accordée dans les 30 jours, la demande sera refusée.
- **Un ancien propriétaire** peut soumettre une demande d'allégement fiscal à condition de produire aussi une lettre d'engagement du propriétaire actuel confirmant que ce dernier consent à ce que l'ancien propriétaire reçoive cet allégement. La lettre doit indiquer la période visée (année/mois/jour) et l'adresse postale de l'ancien propriétaire. Dans le cas contraire, l'allégement fiscal pour inoccupation sera accordé au propriétaire. Il revient aux parties concernées de prendre les arrangements relatifs à l'allégement fiscal.
- **Options pour soumettre la demande :**
  - **Par courriel (numérisée) :** à l'adresse [vacancyrebates@ottawa.ca](mailto:vacancyrebates@ottawa.ca) (une seule demande par courriel et par numéro de rôle);
  - **Par courrier :** Allégement fiscal pour immeubles commerciaux et industriels inoccupés – Ville d'Ottawa, Direction des recettes, 100, promenade Constellation, 4<sup>e</sup> étage Est, Ottawa (Ontario) K2G 6J8;
  - **En personne :** à n'importe quel centre du service à la clientèle.
- Pour en savoir plus, **communiquez avec nous** par téléphone au 613-580-2444 ou par courriel à [vacancyrebates@ottawa.ca](mailto:vacancyrebates@ottawa.ca)
- Les intérêts commencent à s'accumuler 60 jours après la réception par la Ville de la confirmation de la valeur de la propriété admissible par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM)
- **Toute demande dans laquelle figurent des renseignements faux ou inexacts sera refusée.**

### Renseignements sur la propriété

Adresse de la propriété :			Numéro de rôle (voir le relevé d'imposition foncière) 0614 - ___ - ___ - _____ - 0000		
Ville Ottawa	Province Ontario	Code postal	Nom du représentant/mandataire (joindre la lettre d'autorisation signée par le propriétaire)		
Nom du propriétaire			Adresse postale (numéro et nom de la rue)		
Ville/village/municipalité		Province	Code postal	Ville/village/municipalité Province Code postal	
Numéro de téléphone		Adresse de courriel		Numéro de téléphone Adresse de courriel	

**DEMANDEUR – J'atteste que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents annexés sont véridiques et exacts. Toute personne qui fait sciemment une déclaration fautive ou trompeuse dans la présente demande commet une infraction et, si elle est déclarée coupable, s'expose à une amende.**

Nom du demandeur	Signature	Date (AA/MM/JJ)

Avez-vous le pouvoir de lier l'entreprise et le propriétaire, et de confirmer que les renseignements fournis sont véridiques et exacts?

Oui

Non

## Critères d'admissibilité

Pour donner droit à un allégement, l'immeuble ou une partie de l'immeuble doit satisfaire aux conditions décrites dans les catégories ci-dessous. (Cocher les cases qui s'appliquent.)

### Catégorie 1 – Immeubles commerciaux et industriels entièrement inoccupés

- L'immeuble entier a été inutilisé pendant au moins 90 jours consécutifs durant l'année civile.

### Catégorie 2 – Immeubles commerciaux et industriels partiellement inoccupés

- Une partie de l'immeuble a été inutilisée pendant au moins 90 jours consécutifs durant l'année civile;

et

- La partie inoccupée de l'immeuble était inutilisée et séparée de tout espace occupé par des barrières physiques permanentes ou semi-permanentes;

et pour les Catégories 1 et 2

- L'espace inoccupé excède 1 000 pieds carrés en superficie contiguë;

et soit

- L'espace peut être loué pour occupation immédiate (fournir la documentation à l'appui); **ou**  
 L'espace ne peut être loué pour occupation immédiate en raison de travaux de réparation, de rénovation ou de construction en cours ou nécessaires.

### Catégorie 3 – Normes de biens-fonds

L'espace inoccupé de l'immeuble ou de la structure fait-il l'objet d'un permis d'occupation?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme au *Règlement sur les normes d'entretien des biens* (n° 2013-416)?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme au *Règlement de zonage* (n° 2008-250), modifié?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme au *Règlement sur l'entretien des propriétés* (n° 2005-208), modifié?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme au *Règlement sur le contrôle des graffitis* (n° 2008-1), modifié?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme à la *Loi sur le code du bâtiment* et à ses règlements?

Oui

Non

La propriété est-elle conforme à la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie* et à ses règlements?

Oui

Non

### Catégorie 4 – Exclusions

La demande vise-t-elle un espace inoccupé en raison d'activités saisonnières?

Oui

Non

L'espace était-il en location durant la période d'inoccupation?

Oui

Non

L'espace inoccupé appartient-il à une sous-catégorie des biens-fonds vacants?

Oui

Non

La propriété fait-elle l'objet d'une ordonnance concernant les normes de biens-fonds à la date limite de soumission de la demande?

Oui

Non

La période d'inoccupation de la propriété ou de la structure s'est-elle déroulée au cours d'une grève, d'un lock-out ou d'une autre interruption du travail?

Oui

Non

## Demande d'allègement fiscal pour immeubles commerciaux et industriels inoccupés

 Numéro du rôle (voir le relevé d'imposition foncière)  
 0614 - \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ \_ - 0000

Actuelle- ment en location	Actuelle- ment inoccupé	Description de l'espace inoccupé : Fournir les numéros d'unité ou de local, d'étage, d'immeuble, etc. (Inclure un schéma de la zone avec la demande [obligatoire].)	Superficie de l'espace inoccupé en pi <sup>2</sup>	Période d'inoccupation (au moins 90 jours consécutifs)		RÉSERVÉ À LA VILLE Montant de l'allègement fiscal
				DU : AA/MM/JJ	AU : AA/MM/JJ	

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire le sont en vertu de l'article 364 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* et du Règlement de l'Ontario 325/01, modifié (suivant l'approbation du Conseil et sous réserve de l'approbation du ministère des Finances de l'Ontario), et serviront aux seules fins de déterminer l'admissibilité à l'allègement fiscal pour immeubles commerciaux et industriels inoccupés et le montant de l'allègement. Les questions sur la collecte de renseignements personnels doivent être adressées au gestionnaire de programme, Relevés d'imposition et Contrôle (dont les coordonnées sont données ci-dessus).

## Questionnaire relatif à l'allégement fiscal pour espaces commerciaux et industriels inoccupés

Afin de faciliter le traitement de votre demande, la Ville vous demande de répondre aux questions suivantes et de fournir tout renseignement supplémentaire dont le trésorier municipal ou le gestionnaire de programme, Relevés d'imposition et Contrôle, pourraient avoir besoin concernant votre demande.

Réservé à la Ville Demande n°
----------------------------------

Numéro du rôle (voir le relevé d'imposition foncière)

0614 - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_\_\_ - 0000

1. Veuillez indiquer les raisons de l'inoccupation. Si l'immeuble a déjà fait l'objet d'une location, joindre les plus récents contrats de location, le nom et le numéro de téléphone des locataires, et un document indiquant le dernier jour où le locataire a occupé l'espace (c.-à-d. une lettre d'intention de quitter les lieux, un avis d'expulsion ou une ordonnance de la cour).
2. L'espace est-il loué à court terme (sur une base journalière ou mensuelle)?
3. Si l'espace peut actuellement être loué, joindre une copie du contrat de courtage immobilier ou de l'annonce de location.
4. Si l'espace est inoccupé, mais ne peut être loué, expliquer les motifs et indiquer le moment prévu d'occupation.
5. L'espace sert-il à l'entreposage ou à d'autres fins?
6. Joindre un plan d'étage à jour de l'espace inoccupé comprenant le nombre de pieds carrés, l'étage et le numéro de salle ou de local de l'unité ou des unités.
7. Si la présente demande vise seulement une partie de la propriété, indiquer comment l'espace inoccupé est séparé des espaces occupés.
8. Si l'espace a été loué depuis la période d'inoccupation, fournir une copie des baux visant la nouvelle période d'occupation.

Veuillez joindre des documents justificatifs confirmant la durée de la période d'inoccupation de la propriété visée et le nombre de pieds carrés de l'espace de façon à démontrer que les critères d'admissibilité sont respectés.

**Le défaut de fournir les preuves nécessaires entraînera le rejet de la demande.**

Imprimer